



Procès-verbal de la société des commerçants, artisans et industrie

Lieu : Restaurant Ô 33

Date : mercredi 2 mai 2018

Présents : Noè Zanotta, Président
Michel Francey, secrétaire-caissier
Etter Annick
Elisabeth Colella
Amalia Martinez
Doris Kiening
Leresche Nicolas + Laure
Hélène Collaud
Dominique Zwillweger
Elodie Gutknech
Jane Matthey
Isabelle Widmer + Marc
Teddy Amiet
Yonis Bounabi
Marilène Hurnier

Excusés : Vernez Mariana
Martial Meystre

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Préparation séance avec la Municipalité du 3 mai
 - a) Horaires de fermeture de la ville lors des manifestations
 - b) restrictions de circulations mises en place lors des manifestations
 - c) Informations sur l'organisation de la circulation, des parkings et des bus pour les spectateurs lors des festivals
 - d) Information sur la signalétique mise en place

1. Bienvenue

Le président ouvre la séance à 19h, salue et remercie toutes les personnes présentes. Si nous sommes réunis ce soir, c'est pour préparer la rencontre avec la Municipalité d'Avenches du jeudi 3 mai à 19h. C'est suite à un courrier signé par des commerçants de la rue Centrale qui déploreraient les restrictions de parcage et de circulation lors des manifestations que la SCAI a demandé une entrevue avec la Municipalité pour exposer ce projet récurrent.

2. Préparation séance avec la Municipalité du 3 mai

L'entretien sera conduit avec Mme Laure Ryser, Municipale et M. Alain Delacrétaz, responsable de la sécurité communale.

M. Zanotta invite tous les membres et non-membres à se joindre à la SCAI pour venir défendre les intérêts des commerçants. Le but est d'être organisé et d'avoir une vision globale pour jeudi soir. Les membres suivants ont répondu présents pour jeudi soir : Doris Kiening, Elisabeth Colella, Jane Matthey, Isabelle et Marc Widmer.

a) Horaires de fermeture de la ville lors des manifestations

Premièrement, il faut aussi tenir compte que chaque fois que la place du Casino est fermée, soit pour une réception, un mariage, un banquet ou encore lors d'un spectacle au Théâtre, les répercussions se retrouvent directement sur les places de parcs disponibles de la rue Centrale.

Lors d'une manifestation journalière (banquet, théâtre, giron, séance, congrès etc), Il n'est pas nécessaire que toute la place du Casino soit systématiquement réservée et fermée aux voitures alors que seul, une partie de la place est occupée pour cette manifestation.

Le problème est identique lorsque les parkings de Montmézard sont réservés pour les porteurs de macarons, les clients ne savent plus où se diriger et ne savent pas où se garer.

Tout le monde regrette que le parking de la Poste soit définitivement fermé lors des manifestations, il dépannait très bien pendant la journée.

Chaque manifestation a ses spécificités. Il est impératif que la rue Centrale soit fermée le plus tard possible en fonction du genre de manifestation et du jour de la semaine. La fermeture doit être adaptée à chaque manifestation et plus systématiquement fermée selon les habitudes acquises par le passé.

Les jours de montages, la plupart des places de parcs sont prises par le staff qui laisse leur voiture toute la journée en tournant le disque. Que certaines places soient prises, soit, mais il faudrait en laisser un minimum pour les commerçants (ex. Carnaval).

Les commerçants veulent absolument avoir une fermeture de la rue Centrale le plus rationnel possible.

b) Restrictions de circulations mises en place lors des manifestations

Les commerçants demandent que leurs clients puissent se parquer au centre de ville, même pendant les jours de manifestations.

Une solution simple : prévoir une dizaine de places de parc sur la rue Centrale, réservées exclusivement pour les clients. La personne dédiée au contrôle d'accès de la ville (DDC), distribue un pass au véhicule lui permettant de venir se garer sur la dizaine de places réservées au centre ville. Ces places doivent être libérées à 19h, faute de quoi, les véhicules seront ôtés par la fourrière.

Une autre proposition : Il faut réserver la partie sud de la rue centrale (direction Milavy) pour parquer les véhicules le long de la route ou pourquoi un parking de Montmézard ne serait-il pas réservé pour les clients en journée ?

A l'unanimité, les membres présents décident qu'il est important de créer un groupe de travail pour seconder M. Delacrétaz et décider quand et où il faut fermer l'accès à la rue Centrale.

Les commerçants demandent à ce que les macarons permettant de se parquer pendant les restrictions de circulation soient envoyés par poste, comme cela se faisait par le passé. Certains doivent prendre congé pour se rendre à l'information de la Commune. Une fois sur place, certains doivent encore négocier avec le personnel qui refuse de leur octroyer ce macaron alors qu'ils y ont droit. Toujours un problème de circulation de l'information.

Le problème se pose également pour le personnel des bureaux, les employés des magasins, où doivent-ils se parquer sans être amendé ?

c) Informations sur l'organisation de la circulation, des parkings et des bus pour les spectateurs lors des festivals

Les commerçants seraient heureux de recevoir aussi toutes les informations des restrictions mises en place.

Au final, la SCAI va créer un groupe de travail composé de 4 à 5 membres pour aider à la fermeture de la rue Centrale et aux restrictions de circulation avoisinant le périmètre. Ce groupe de travail sera présenté lors de la prochaine assemblée générale d'automne. Les personnes qui ont déjà accepté ce mandat sont : Yonis Bounabi, Doris Kiening, Jane Matthey, Elodie Gutknech et Dominique Zwillweger.

Il est important de faire passer le message aux autorités que les commerçants font vivre la ville. Toutes les propositions de circulation doivent déjà être mises en place pour l'opéra.

Il faut trouver un mode de fonctionnement et l'insérer dans le plan directeur de circulation, ou l'écrire dans un règlement officiel, histoire de ne pas recommencer la même histoire chaque année ou à chaque nouvelle législature.

d) Information sur la signalétique mise en place

Il est extrêmement important que la signalétique soit claire et suffisamment explicite pour fluidifier le trafic et éviter que les clients évitent Avenches pendant les manifestations !

Dernier exemple en date, lors du Giron de musique, seul la moitié de la rue était fermée au trafic. Par contre, aucun panneau en bas de la rue n'affichait : rue accessible aux commerces ! En bas de la rue Centrale doit être posé un immense panneau portant l'indication : Commerces accessibles, places de parcs garanties.

Le DDC à l'entrée de la ville a même interdit aux clients de venir au centre, alors que des places étaient libres. D'autres clients ont vécus l'incompréhension du DDC qui interdisait à des personnes handicapées d'être déposées au centre ville.

La signalisation en place laisse à désirer. Des panneaux sur une même route indiquent une direction contradictoire. Il n'est pas normal que les parkings officiels tels que Montmézard et le Casino ne soient pas indiqués quand on arrive de la route de Berne. Ces indications devraient rester en place toute l'année. Les clients d'Avenches font leurs courses toute l'année ! Quant aux jours de manifestations, les panneaux indiquant les parkings mis en place ne sont pas toujours installés aux meilleurs endroits.

Les commerçants ont remarqué que les informations distribuées par les autorités se contredisent. Les horaires publiés dans l'Aventic, sur le panneau d'affichage officiel et sur les panneaux bricolés posés sur des barrières indiquent tous des heures différentes de restriction.

Le personnel de la DDC doit être mieux informé et avoir le réflex d'appeler un supérieur quand un problème survient (ex d'une personne à mobilité réduite etc).

Un courrier comportant le PV de cette séance ainsi que celui de la séance du jeudi sera envoyé à tous les membres.

RAS de la part de tous les membres. La parole n'étant plus demandée, Noè lève la séance à 21h00.

Avenches, 3 mai 2018

N. Zanotta

M. Francey

Président

Secrétaire